

ACCORD CADRE DE SERVICES

BGE Hauts de France

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

**Procédure adaptée de prestations de nettoyage de locaux, bureaux et de vitrerie**

*Soumise aux dispositions de l'article L.2123-1.1° et R.2123-1.1° du Code de la Commande Publique*

BGE HAUTS DE France

4 rue de buisses

59000 LILLE

03 20 19 20 00

SOMMAIRE

1. **Le pouvoir adjudicateur**
2. **Objet du marché**
3. **Durée du marché**
4. **Type de procédure**
5. **Allotissement**
6. **Délai de validité des offres**
7. **Déroulement du marché**
8. Visite des locaux :
9. L’organisation des visites des locaux
10. **Composition et modalités de retrait du dossier de consultation**
11. Composition du dossier de consultation
12. Modalités de retrait du dossier de consultation
13. Modifications de détail au dossier de consultation
14. Conditions d’envoi et remise des offres
15. Format des fichiers transmis
16. Contenu du dossier de candidature et de l’offre
17. Date limite de réception des offres
18. Jugement des offres
19. **Renseignement complémentaires**

**ANNEXES :**

ANNEXE 1 au Règlement de Consultation : Attestation de visite des locaux

ANNEXE 2 au Règlement de Consultation : Grille d’évaluation des critères de jugement des offres

1. **Le pouvoir adjudicateur**

BGE Hauts-de-France est une association loi 1901 sans but lucratif ayant pour activité l’aide à la création d’entreprise. Pour cela elle reçoit, entre autre, le soutien financier de la Région Hauts-de-France et d’autres collectivités.

BGE Hauts de France comprend 158 salariés répartis sur 15 antennes.

Pour en savoir plus : [bge-hautsdefrance.fr](http://www.bge-hautsdefrance.fr)

BGE Hauts-de-France (BGE HDF),

représentée par *: Grégory SAGEZ, Directeur Général*

4, rue des buisses

59 800 Lille

03.28.52.56.50

1. **Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la prestation de service de ménage, mise en propreté et hygiène, nettoyage périodique et/ou ponctuel des locaux, bureaux et vitrerie de nos antennes présentes dans la région Hauts-de-France.

Le type de prestations attendues et leurs caractéristiques techniques sont indiqués dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) de l’accord-cadre.

La consultation porte sur des prestations de nettoyage de locaux, bureaux et vitrerie, selon la classification CPV -90919200-4 - Services de nettoyage de bureaux.

1. **Durée du marché**

Le marché est conclu pour une période de deux ans à compter de sa notification et renouvelable une fois pour une période limitée à un an, sauf dénonciation contraire émise par le pouvoir adjudicateur.

La durée du Marché ne pourra pas excéder 3 ans.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Période initiale | 01/01/2023 | 31/12/2024 |
| Reconduction | 01/01/2025 | 31/12/2025 |

La désignation des titulaires aura lieu le 01/12/2022 et la mission démarre à la date de notification du marché.

1. **Type de procédure**

Le marché est passé selon une procédure adaptée prévue aux articles R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique et il est conclu avec un seul titulaire.

Aucune variante n’est autorisée ou prévue.

Le marché est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 200 000 € HT pour la durée maximale de l’accord-cadre.

Ces chiffres ne sont qu’une indication, en aucun cas ils n’engagent BGE Hauts de France sur un volume.

L’accord-cadre est exécuté, conformément aux dispositions des articles L 2125-1 du Code de la Commande Publique.

1. **Allotissement**

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Les prestations sont réparties en un lot unique pour toutes les antennes.

1. **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours.

1. **Déroulement du marché**
2. **Visite des locaux :**

La visite de 3 sites à minima est obligatoire pour que les candidats se rendent compte de l’état des lieux et des difficultés éventuelles sur différents bâtiments.

Ces visites permettront de réaliser une réponse techniquement et économiquement viable.

Les candidats s’engagent dès la remise de leur offre à ne pas vouloir modifier ou compléter leur proposition ayant pour origine une mauvaise connaissance des lieux ou d’une difficulté rencontrée lors de l’exercice du marché.

1. **L’organisation des visites des locaux**

Les candidats fixent leurs rendez-vous sur les 3 antennes au choix parmi les 5 propositions suivantes en prenant contact avec le secrétariat local.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Antenne | Adresse | Coordonnées |
| Siege - LILLE | 4 rue des buisses – 59000 LILLE | 0328525650 |
| Saint Omer | quartier Foch, 4 Rue de l'Arsenal - 62500 Saint-Omer | 0391929950 |
| LAMBERSART | 496 Av. de Dunkerque - 59130 Lambersart | 0366729939 |
| MAUBEUGE | 36 Av. Pont Rouge - 59600 Maubeuge | 0327648120 |
| LENS | 4 Place République  62300 Lens | 0321143381 |

L’attestation annexe n°1 au Règlement de Consultation - « Attestation de visite des locaux » sera à signer et à tamponner avec le cachet de l’antenne. Cette annexe devra être impérativement jointe à l’offre.

1. **Composition et modalités de retrait du dossier de consultation**
2. **Composition du dossier de consultation**

Les pièces contenues dans le dossier sont les suivantes :

* Le présent règlement de consultation et ses annexes
* le cahier des clauses particulières
* le bordereau des prix unitaires
* l’acte d’engagement et ses annexes

1. **Modalités de retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur notre site Internet <https://www.bge-hautsdefrance.fr/marches-publics/>

1. **modifications de détail au dossier de consultation**

BGE Hauts de France se réserve le droit d'apporter, au plus tard, huit jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir demander quelconque réclamation.

1. **conditions d’envoi et remise des offres**

Le candidat présentera seul son offre selon les modalités décrites ci-dessous.

L’offre sera transmise uniquement par courrier électronique à l’adresse suivante : [a.dubut@bge-hautsdefrance.fr](mailto:a.dubut@bge-hautsdefrance.fr) (avec accusé réception). Cette offre contiendra les justifications à produire par le candidat conformément au règlement de consultation. L’objet du courriel comportera les mentions suivantes :

« Dossier consultation – Prestations de nettoyage - Sté :XXXX" »

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PRESENTÉ CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS CI-DESSUS POURRA ETRE REJETÉ.

1. **Format des fichiers transmis**

Les formats de documents acceptés sont les suivants : compatibles traitements de textes courants (.doc ; .rtf ; .docx notamment), tableurs (.xls notamment sans utilisation de macro), diaporamas (.ppt notamment) ou dans un autre format préservant la présentation de telle sorte qu’ils puissent être lus par des logiciels libres de droits (.pdf) ou les logiciels très grand public type Microsoft Office.

Les documents à transmettre sont compressés au sein d'un fichier au format compatible ZIP, à l'exclusion de tout autre format de compression.

1. **Contenu du dossier de candidature et de l’offre**

Le dossier est entièrement rédigé en langue française. Les prix sont exprimés en euros.

Le candidat doit produire impérativement tous les renseignements et documents suivants :

1. **Candidature :**

* Kbis moins de 3 mois à la date de la remise du dossier
* Courrier de vigilance URSSAF
* Attestation de régularité fiscale (Impôt)

1. **Offre**

* Une présentation libre du candidat limité à 50 pages dont ses annexes
* Le Bordereau des prix unitaires (BPU) dûment complété, et signé
* L’acte d’engagement et ses annexes complétés et signés
* Le cahier des clauses particulières signé
* Attestation de visite complétée et signée

1. **Date limite de réception des offres**

Les offres devront être remises au plus tard le 7 novembre 2022 avant 12h00.

1. **Jugement des offres**

BGE Hauts de France choisit librement l’offre qu’il juge comme étant économiquement la plus avantageuse, en se fondant sur les critères de sélection pondérés et définis ci-après :

Critères de jugement des offres :

* Critère du prix définis au bordereau des prix unitaires (BPU) = 50 **%**

Il sera fait application de la formule suivante pour la notation du critère prix :

1. Note du candidat = 50 x (prix du moins disant / prix de l’offre étudiée)

Toutefois, dans le cas où toutes les offres présentées seraient supérieures à l’estimation du service, la notation serait effectuée de la manière suivante :

1. Note du candidat = 50 x [1 – ((prix de l’offre étudiée - montant de l’estimation) / montant de l’estimation)]

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (multiplication, addition ou report de chiffres) seraient constatées sur le Bordereau des Prix unitaires, celui-ci sera rectifié en conséquence. L’entreprise sera invitée à confirmer son offre ainsi rectifiée dans les 48 heures. En cas de refus ou de non réponse dans le délai mentionné, son offre sera éliminée comme non cohérente.

* Critères techniques = 50% qui se répartissent comme suit :

1. Moyens humains et techniques (matériels et produits …) affectés à la réalisation de la tâche/ Références sur site de même nature : 15 % maximum
2. Les dispositions mises en œuvre pour assurer l’organisation et le suivi de la qualité des prestations pour chaque antenne y compris le lien avec chaque antenne : 15% maximum
3. Les principales mesures mises en œuvre pour assurer l’hygiène et la sécurité des prestations : 10% maximum
4. Les mesures prises pour limiter l’impact environnemental : 10% maximum

Grille d’évaluation des critères de jugement des offres sur les critères technique (Annexes 2 Règlement de Consultation - « Grille d’évaluation des critères de jugement des offres »).

1. **Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires éventuels sur le dossier de consultation devront être sollicités par les candidats au service indiqué ci-après, 10 jours au moins avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les renseignements seront demandés par courrier électronique aux adresses suivantes : [s.casier@bge-hautsdefrance.fr](mailto:s.casier@bge-hautsdefrance.fr) avec une copie du mail à : [a.dubut@bge-hautsdefrance.fr](mailto:a.dubut@bge-hautsdefrance.fr)

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

ANNEXE 1 au Règlement de Consultation

Attestation de visite des locaux

**Choix 1 :**

Antenne visitée : ……………………………………………………………………………………………..

Date de la visite : ……………………………………………………………………………………………..

Nom du candidat au marché : …………………………………………………………………………..

Personne BGE Hauts de France ayant reçu le candidat : ……………………………………

|  |  |
| --- | --- |
| Cachet et signature du candidat | Cachet local BGE Hauts de France et signature |
|  |  |

**Choix 2 :**

Antenne visitée : ……………………………………………………………………………………………..

Date de la visite : ……………………………………………………………………………………………..

Nom du candidat au marché : …………………………………………………………………………..

Personne BGE Hauts de France ayant reçu le candidat : ……………………………………

|  |  |
| --- | --- |
| Cachet et signature du candidat | Cachet local BGE Hauts de France et signature |
|  |  |

**Choix 3 :**

Antenne visitée : ……………………………………………………………………………………………..

Date de la visite : ……………………………………………………………………………………………..

Nom du candidat au marché : …………………………………………………………………………..

Personne BGE Hauts de France ayant reçu le candidat : ……………………………………

|  |  |
| --- | --- |
| Cachet et signature du candidat | Cachet local BGE Hauts de France et signature |
|  |  |

ANNEXE 2 au Règlement de Consultation

**Grille d’évaluation des critères de jugement des offres**

1. Moyens humains et techniques (matériels et produits …) affectés à la réalisation de la tâche/ Références sur site de même nature

Eléments très pertinents et complets répondant parfaitement aux besoins 15 %

Eléments très pertinents répondant aux besoins mais incomplets sur un ou quelques points 10 %

Eléments assez satisfaisants répondant aux besoins mais incomplets sur un ou plusieurs points 5 %

Eléments succincts répondant partiellement aux besoins 2 %

Eléments non fournis 0 %

1. Les dispositions mises en œuvre pour assurer l’organisation et le suivi de la qualité des prestations pour chaque antenne y compris le lien avec chaque antenne

Eléments très pertinents et complets répondant parfaitement aux besoins 15 %

Eléments très pertinents répondant aux besoins mais incomplets sur un ou quelques points 10 %

Eléments assez satisfaisants répondant aux besoins mais incomplets sur un ou plusieurs points 5 %

Eléments succincts répondant partiellement aux besoins 2 %

Eléments non fournis 0 %

1. Les principales mesures mises en œuvre pour assurer l’hygiène et la sécurité des prestations

Eléments très pertinents et complets répondant parfaitement aux besoins 10 %

Eléments très pertinents répondant aux besoins mais incomplets sur un ou quelques points 8 %

Eléments assez satisfaisants répondant aux besoins mais incomplets sur un ou plusieurs points 5 %

Eléments succincts répondant partiellement aux besoins 2 %

Eléments non fournis 0 %

1. Les mesures prises pour limiter l’impact environnemental

Eléments très pertinents et complets répondant parfaitement aux besoins 10 %

Eléments très pertinents répondant aux besoins mais incomplets sur un ou quelques points 8 %

Eléments assez satisfaisant répondant aux besoins mais incomplets sur un ou plusieurs points 5 %

Eléments succincts répondant partiellement aux besoins 2 %

Eléments non fournis 0 %